OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	SEON JOEL	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	529 110 009 00014	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SARL	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3414
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. SEON Joël	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	01/04/2010
ADRESSE	135 Place du Château	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	01/04/2026
	69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	01/04/2030
TÉL / FAX	04 78 35 27 24	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	seon.eco@orange.fr	**ASSURANCE(S)**	L\'Auxiliaire BTP : 051-110041

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 09 Mars 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

DÉVELOPPEMENT DURABLE a suivi une formation "Environnementale"

EXERCICE DU DROIT À TITRE ACCESSOIRE M. SEON Joël est agréé dans les conditions prévues à l'article 1 de l'arrêté du 1/12/2003 publié au JORF n°288 du 13/12/2003 — Article 1 (téléchargeable sur le site www.opqtecc.fr – rubrique Téléchargement).

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.